

LA GUERRE DES DRONES : L'URGENCE D'UN SURSAUT STRATÉGIQUE FRANÇAIS

Près de cinq années se sont écoulées depuis le dernier rapport de la commission consacré à la « guerre des drones » : **Visionnaire, elle mettait en garde, quelques mois seulement avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, contre « le rôle de premier plan que les drones pourraient jouer demain sur le champ de bataille, dans le contexte d'un retour à des guerres de haute intensité ».**

La commission recommandait alors de doter nos armées d'une nouvelle capacité de drones « bon marché » et « consommables », de soutenir davantage la filière industrielle nationale, de favoriser l'agilité des modes d'acquisition, de simplifier les procédures et d'assouplir la réglementation afin de gagner en efficacité. Force est de constater que les événements survenus depuis lors lui ont donné raison.

La guerre en Ukraine, comme les conflits au Moyen-Orient, se caractérisent en effet par un recours massif aux drones. Ceux-ci ne sont plus seulement aériens, mais également navals et, de plus en plus, terrestres. La robotisation du champ de bataille ne relève plus de la fiction : elle constitue désormais une réalité. Dans cette nouvelle dialectique du glaive et du bouclier, les capacités de lutte anti-drones sont devenues un enjeu central.

Depuis 2021, un nouveau facteur doit être pris en considération : le recours croissant à l'intelligence artificielle. Celle-ci permet de réduire considérablement les boucles de décision et favorise une autonomisation toujours plus importante des systèmes. À cet égard, le Président ukrainien Volodymyr Zelensky a annoncé, en avril 2026, qu'un combat avait, pour la première fois, été remporté uniquement grâce à des systèmes robotisés.

Au terme de leurs travaux, les rapporteurs, **Ronan Le Gleut** (LR – Français établis hors de France), **Hélène Conway-Mouret** (SER – Français établis hors de France) et **Étienne Blanc** (LR – Rhône) **tirent la sonnette d'alarme : la France n'est pas prête à la guerre des robots. Ils appellent par conséquent à un réveil stratégique afin de faire de la robotisation la colonne vertébrale des armées françaises.**



I. LA GUERRE DES DRONES N'EST PLUS UNE FICTION

A. Une réalité protéiforme présente dans quatre dimensions

Le terme « drone » recouvre une **réalité très hétérogène** : du *Black hornet* de *Prox Dynamics* d'une longueur de 16 cm et d'un poids de 33 grammes au *RQ-4 Global Hawk* de *Northrop Grumman* atteignant près de 40 m de longueur, 14,5 m de hauteur pour un poids de plus de 14,5 tonnes.

Cette diversification des systèmes s'accompagne d'une transformation de leurs usages. **Longtemps limités aux missions de surveillance et de renseignement, les drones sont désormais pleinement intégrés aux opérations de combat (attaque, lutte anti-drones, saturation des défenses ennemies)**. Produits en masse, les munitions téléopérées (MTO) ou les drones FPV¹ (*First Person View*) permettent de réaliser des frappes de précision à faible coût. **Les technologies de guidage ont également connu d'importantes évolutions**. Aux liaisons radio traditionnelles se sont ajoutés des systèmes filaires, des communications par satellite ainsi que des capacités d'autonomie croissantes reposant sur l'intelligence artificielle.

La « dronisation » du champ de bataille s'étend désormais à l'ensemble des milieux de confrontation. Aux drones aériens s'ajoutent désormais des drones navals de surface (tels que les drones *Magura* et *Sea baby* ukrainiens), des drones sous-marins ainsi que des robots terrestres, utilisés notamment à des fins logistiques.

Les différentes catégories de drones aériens

Drones pouvant être armés - plus de 600 kg	Rayon d'action	Classification OTAN
Drones d'attaque en cours de développement X47	Plus de 150 km liaison satellitaire	Frappe / Combat
Drones stratégiques Global Hawk		
Drones de théâtres MQ-9 Reaper		
Drones tactiques Bayraktar TB2	Moins de 150 km	Tactique
Drones de contact pouvant être armés - moins de 150 kg	80 km	Petit Entre 20 et 150 kg
Boeing ScanEagle	25 km	Mini Entre 2 et 20 kg
Drone de reconnaissance au contact (DRAC)	2-5 km	Micro et nano 2 kg ou moins
Parrot Anafi		
Black Hornet		

Source : Olivier Dujardin et Lauraline Maniglier, *Drones et lutte anti-drones*, Ellipses, octobre 2025.

B. De la « niche » à la masse : les enseignements de la guerre en Ukraine et des conflits au Moyen-Orient

La guerre en Ukraine a marqué un changement d'échelle : les drones sont devenus des équipements de masse, au même titre que les munitions. Ils sont employés dans l'ensemble des phases des opérations et contribuent pour une large part à l'attrition des forces ennemies.

L'Ukraine utilise quotidiennement près de 15 000 drones et en a produit 4,5 millions en 2025. Cette production pourrait dépasser les 10 millions d'unités en 2026.

¹ Ces drones, dotés de caméras à transmission vidéo en temps réel, offrent une immersion au pilote grâce à des lunettes dédiées.

15 000 drones sont utilisés chaque jour sur le champ de bataille ukrainien et **4,5 millions** de drones ont été produits par l'Ukraine en 2025. Ce chiffre pourrait dépasser les **10 millions en 2026**.

Elle adapte en outre ses capacités selon des cycles d'innovation extrêmement rapides. **La durée moyenne séparant l'apparition d'une nouvelle technologie de l'élaboration d'une parade par l'adversaire est désormais estimée à seulement 6 semaines.**

Les crises récentes au Moyen-Orient confirment la place désormais centrale des drones sur le champ de bataille.

Les opérations menées en mer Rouge depuis 2023, puis les affrontements intervenus en 2026 à la suite des frappes israéliennes et américaines contre des objectifs iraniens, ont illustré le recours croissant à des drones et à des MTO employés à des fins de saturation.

Elles ont également démontré **la capacité d'acteurs disposant de moyens limités à mettre en difficulté des systèmes de défense avancés, en leur imposant un coût d'interception disproportionné par rapport au coût des vecteurs engagés.**

6 semaines

C'est le délai moyen entre l'apparition d'une nouvelle technologie et le développement, par l'adversaire, d'une parade destinée à la contrer.

C. Le conflit en Ukraine : première guerre des drones

Au-delà de la massification des systèmes sans équipage, le conflit ukrainien met en lumière un phénomène plus profond : **l'entrée dans la première « guerre des drones ».**

Les drones ne constituent plus seulement des moyens d'observation ou de frappe. Ils deviennent eux-mêmes des objectifs et des acteurs à part entière de l'affrontement.

Sur certaines portions du front, la densité des capteurs et des drones est telle que tout mouvement détecté peut être frappé dans des délais extrêmement courts, levant ainsi en grande partie le « brouillard de la guerre ». **Il en résulte l'apparition de « zones de mort » (*kill zones*) le long de la ligne de front, au sein desquelles la liberté de manœuvre des combattants est fortement réduite et où seuls des drones ou des robots peuvent évoluer. Dans ces environnements, soumis à un brouillage quasi intégral des communications radio et des signaux GNSS, ces systèmes doivent être capables d'agir avec un degré d'autonomie de plus en plus élevé.**

D. Un retard originel français loin d'être comblé

Face à cette révolution, la France demeure dans une position intermédiaire.

Les efforts engagés depuis plusieurs années ont permis de combler une partie de son retard originel mais **les volumes disponibles – quelques milliers – restent insuffisants pour atteindre une véritable masse critique.**

En outre, des insuffisances capacitaires subsistent, notamment dans les domaines des drones tactiques, des munitions téléopérées, des capacités d'appui dans la profondeur ou encore des capacités de lutte-anti-drones.

Au-delà des seuls équipements, les armées doivent également relever le défi de la formation et de la fidélisation des télépilotes, compétence appelée à devenir centrale dans les conflits à venir.

II. LA LUTTE ANTI-DRONES (LAD) : FACE À UNE MENACE AVÉRÉE, DES CAPACITÉS FRANÇAISES ENCORE INSUFFISANTES

A. Dans cette nouvelle dialectique du glaive et du bouclier, les capacités de LAD sont devenues indispensables

La capacité à se protéger contre les drones adverses est devenue aussi indispensable que la protection contre les menaces aériennes traditionnelles.

Les capacités de LAD s'articulent autour de **4 fonctions** : la **détection**, la **classification**, l'**identification** et la **neutralisation**. L'efficacité de cette chaîne repose sur une architecture intégrée de commandement et de contrôle (C2), chargée d'assurer la fusion des données issues des différents capteurs, le partage de la situation tactique et la coordination des effecteurs.

Aucune solution unique ne permet aujourd'hui de répondre à l'ensemble des menaces représentées par les drones. La LAD repose au contraire sur la combinaison de plusieurs couches de protection successives, dont l'efficacité dépend de leur articulation.

B. Des capacités françaises encore échantillonnaires

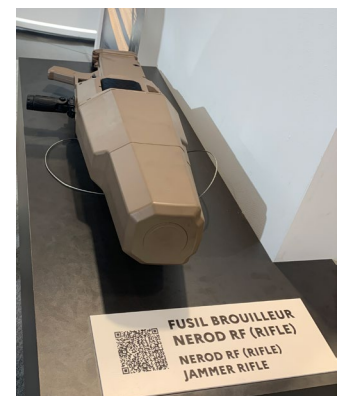
Les capacités françaises de LAD reposent sur **deux grandes catégories de systèmes complémentaires**.

Les systèmes dits « lourds » ou de longue portée (dispositifs *MILAD*, *BASSALT* et *PARADE*) assurent quant à eux la protection d'infrastructures sensibles, d'emprises militaires ou de zones de déploiement. Ils reposent sur l'intégration de capteurs multiples, d'un système de C2 ainsi que de différents moyens de neutralisation (brouillage, leurrage, drones intercepteurs de drones, filets, effecteurs de type missiles, canons, roquettes, armes individuelles). D'autres dispositifs de neutralisation telles que les armes à énergie dirigée laser ou électromagnétiques ou encore la prise de contrôle sont en cours de développement ou d'étude.

Les systèmes dits « légers » ou de courte portée sont destinés à la protection rapprochée de sites sensibles, d'événements ou d'unités déployées. Ils associent généralement des moyens de détection compacts à des dispositifs de brouillage portatifs. Les armées disposent par exemple, en matière de détection, du radar de surveillance *Murin* de *Thales*, du détecteur *HADDES* de *MC2 Technologies*, et dans le domaine de la neutralisation, de fusils brouilleurs *NEROD* et de brouilleurs *BLAST* développés par *MC2 Technologies*, ou encore des systèmes *PROTEUS* et *ARLAD*.

Malgré la diversité des solutions déployées, les capacités actuellement en dotation dans les forces demeurent limitées. Selon le rapport annexé à l'actualisation de la loi de programmation militaire, les armées ne disposaient, à la fin de l'année 2024, que de **31 systèmes de LAD**, **150 fusils brouilleurs**, **3 systèmes de LAD navals** et **8 SAMP-T**.

En particulier, les capacités mobiles de protection des unités apparaissent insuffisantes. Si plusieurs industriels travaillent actuellement au développement de systèmes de protection et d'autoprotection embarqués, les armées s'appuient encore principalement sur des solutions intermédiaires, telles que les *VAB ARLAD* ou les véhicules équipés du standard 1 du système *Proteus*.



Les futurs *Serval* / *LAD*, appelés à renforcer significativement cette capacité, ne devraient ainsi être livrés qu'à partir de 2027.

De même, la protection des emprises navales, en particulier contre les nouvelles menaces que constituent les drones de surface et les drones sous-marins, devrait être renforcée.

III. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UNE RÉVOLUTION APPELÉE À TRANSFORMER L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES DES FORCES

A. Une technologie appelée à irriguer l'ensemble des activités des armées

L'intelligence artificielle (IA) s'impose progressivement comme un levier majeur de transformation des capacités militaires. L'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD) distingue trois grandes catégories d'usages :

- **les usages « organiques » ou de gestion.** Il s'agit des applications les plus répandues : assistants conversationnels, traitement automatisé de documents, aide à l'analyse de données ou encore prévision des besoins logistiques et des stocks ;
- **les systèmes d'aide à la décision.** Face à l'augmentation continue du volume d'informations disponibles, les opérateurs humains ne sont plus en mesure d'exploiter seuls l'ensemble des données produites par les capteurs, les systèmes de renseignement ou les sources ouvertes. L'IA permet de hiérarchiser les informations disponibles, de faire ressortir les éléments pertinents ou de proposer plusieurs modes d'action destinés à éclairer la décision de l'opérateur ;
- **les systèmes embarqués.** L'IA est progressivement intégrée au sein des drones, des capteurs aéroportés, des véhicules terrestres ou des bâtiments navals. Cette intégration demeure toutefois contrainte par plusieurs facteurs, notamment les capacités de calcul disponibles à bord, les besoins énergétiques, les questions de dissipation thermique ainsi que le rythme particulièrement rapide d'évolution des technologies concernées.

L'apport opérationnel majeur de l'IA réside dans sa capacité à accélérer la boucle OODA (« observer, orienter, décider, agir »). Elle constitue à cet égard un élément central des futurs systèmes de combat collaboratifs et des architectures de type « *kill web* » (tels que l'ukrainien *Delta*, l'américain *Maven* de *Palantir* ou encore le projet français *Arcadia*), destinées à mettre en réseau capteurs, effecteurs et systèmes de commandement.

Si les armées françaises ont engagé leur transformation dans ce domaine, celle-ci demeure encore en-deçà du changement d'échelle nécessaire. La publication, en mars 2024, de la stratégie ministérielle de l'IA de défense a marqué une étape importante, rapidement suivie de la création de l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD). Cet effort s'est accompagné d'investissements dans les capacités de calcul souveraines, avec notamment la mise en service du supercalculateur ASGARD en septembre 2025.

Cette dynamique s'inscrit également dans la préparation des futurs modes de combat. Le projet PENDRAGON vise ainsi à expérimenter une première unité robotique de combat à l'horizon 2027, reposant notamment sur la coordination de drones aériens et de robots terrestres. Si cette initiative constitue une étape nécessaire, son ampleur demeure toutefois insuffisante au regard de la transformation nécessaire.

Dans le domaine de l'IA de défense, la France se doit donc de monter en puissance.

B. Vers une automatisation toujours plus poussée des systèmes d'armes

La France est historiquement opposée à l'utilisation des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Si cette approche est partagée par plusieurs partenaires européens, ni certains de nos alliés

ni nos compétiteurs ne renoncent aux travaux de recherche visant à accroître l'automatisation des systèmes.

Le maintien du contrôle humain ne doit pas conduire à imposer des contraintes incompatibles avec les réalités opérationnelles ou susceptibles d'entraîner un déclassement technologique de la France face à des compétiteurs moins restrictifs.

La France doit en effet être en mesure de répondre à l'évolution du champ de bataille et de faire face à des menaces, drones notamment, dont la vitesse ou le volume d'action pourrait dépasser les capacités de réaction exclusivement humaines. Les rapporteurs considèrent dès lors qu'il ne convient de s'interdire aucun champ de recherche dans une perspective défensive.

L'usage de la notion de « systèmes d'armes létaux intégrant de l'autonomie » (SALIA) traduit déjà cette évolution. Ces systèmes demeurent placés sous l'autorité d'une chaîne de commandement humaine et les fonctions autonomes interviennent dans un cadre préalablement fixé par l'autorité humaine. Dans cette logique, **l'opérateur n'est plus nécessairement « dans la boucle »,** c'est-à-dire directement impliqué dans chaque décision d'engagement, **mais demeure « sur la boucle »** en définissant *ex ante* les conditions d'exercice de l'autonomie. Dans les faits, **les SALIA existent déjà : une fois lancés, les missiles de type « tire et oublie » ne peuvent plus être redirigés ni voir leur cible modifiée.**

Cette mise à jour doctrinale est d'autant plus nécessaire que, dans l'hypothèse d'affrontements entre systèmes autonomes, la notion de létalité n'a plus de sens.

IV. LA FRANCE NE DOIT PAS PASSER À CÔTÉ DE LA GUERRE DU FUTUR

A. Une préparation encore largement orientée vers les conflits d'hier

Selon l'état-major de l'armée de Terre, si le XX^e siècle a été celui de la mécanisation de la guerre, le XXI^e siècle sera celui de sa robotisation. Celle-ci repose sur l'emploi massif de drones et de robots dotés d'une autonomie croissante, parallèlement à l'émergence de dispositifs de défense et de contre-mesures également de plus en plus automatisés.

“

Si le XX^e siècle a été le siècle de mécanisation de la guerre, le XXI^e sera celui de la robotisation.

Or cette transformation n'est pas encore vue comme une priorité de notre modèle d'armée. **Les initiatives engagées dans les domaines des drones, de la LAD et de l'IA demeurent largement conduites de manière sectorielle.**

Cette dispersion donne le sentiment d'**une juxtaposition de briques technologiques dépourvue d'une vision d'ensemble clairement définie.** Pourtant, ces investissements ne devraient pas être considérés isolément, mais comme les composantes d'un projet cohérent visant à préparer les armées françaises à des conflits dans lesquels la robotisation et l'autonomie des systèmes occuperont une place centrale.

Par ailleurs, **sur les 15,1 Mds€ obtenus par la France dans le cadre du dispositif européen SAFE, seuls 490 M€ seront consacrés aux drones et aucun crédit n'est prévu en faveur de la LAD ou de l'IA.**

Seuls **3,2 %** des 15,1 Mds€ obtenus par la France dans le cadre de SAFE seront consacrés aux drones.

B. La LPM 24-30 et son actualisation traduisent ce manque d'anticipation et de vision

La loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030 prévoyait initialement une enveloppe de **5 Mds€ consacrée aux drones, soit 1,25 % de ses crédits**. Ce niveau d'effort apparaît modeste au regard du rôle désormais joué par les drones dans les conflits.

Seuls **1,25 %** des crédits de la LPM 24-30 sont consacrés aux drones (1,92 % avec l'actualisation) alors que les drones sont responsables de **80 %** des pertes russes en Ukraine

En outre, près de **90 % des crédits programmés pour les drones étaient destinés à quelques grands programmes** – drone MALE (moyenne altitude et longue endurance) européen, drone de combat, système de lutte anti-mines marines futur ou encore système de drone tactique (SDT) – **plutôt qu'au développement de capacités consommables ou massifiables**.

Le rythme d'exécution de cette programmation apparaît par ailleurs lent : seuls **28 % des crédits prévus ont été consommés entre 2024 et 2026**.

L'actualisation de la LPM a porté l'effort global à **8,4 Mds€, soit 1,92 % des crédits consacrés à la défense sur la période**. Cette révision prévoit notamment le renforcement

des capacités de drones tactiques, le développement de capacités navales sans équipage, l'équipement des bâtiments de la Marine nationale en drones embarqués ainsi que la préparation du remplacement des *MQ-9 Reaper* par une capacité souveraine de drones MALE.

Considérant cet effort encore insuffisant, **le Sénat a adopté plusieurs dispositions visant à renforcer les capacités françaises dans ce domaine**. Celles-ci portent notamment sur :

- le développement de drones sous-marins de longue endurance ;
- la reconnaissance des drones d'interception comme catégorie capacitaire à part entière, afin d'éviter qu'ils ne soient assimilés aux dispositifs traditionnels de LAD ou aux munitions ;
- le développement de drones accompagnateurs du *Rafale* ;
- la création d'un catalogue de drones de confiance afin de simplifier les acquisitions de ces équipements ;
- le doublement des objectifs d'acquisition de drones tactiques et de drones tactiques légers à l'horizon 2035.

Malgré les avancées obtenues par le Sénat dans le cadre de l'actualisation de la LPM, **le changement d'échelle nécessaire n'est pas encore engagé**. Les rapporteurs estiment par conséquent que **la prochaine programmation militaire devra placer la robotisation, les drones et l'IA au cœur de la transformation des armées**.

Seuls **28 %** des crédits de paiement du patch « drones » ont été consommés

C. Pourtant, la France dispose d'atouts considérables

Nos industriels sont prêts à relever ce défi.

Dans le domaine de la LAD, les rapporteurs ont constaté l'existence d'une multitude d'initiatives émanant tant des grands donneurs d'ordre (*MBDA, KNDS, Arquus, Thales, Safran* notamment) que de *start-ups* telles qu'*Harmattan AI* ou *Alta Ares*. Ces acteurs ont parfaitement intégré la nécessité de développer des solutions innovantes à moindre coût.

La même dynamique s'observe dans le domaine de l'IA, où la France dispose d'acteurs reconnus au niveau international. Le développement de partenariats avec des entreprises telles que *Mistral AI* illustre la possibilité de s'appuyer sur des capacités nationales de premier plan pour répondre aux besoins du ministère des armées.

Dans le domaine des drones et des MTO, les initiatives se multiplient également, à l'image des projets *Damocles*, porté par *KNDS* et *Delair*, et *Chorus*, développé par *Turgis & Gaillard* et *Renault*. À l'autre extrémité du spectre capacitaire figurent également les programmes de drones accompagnateurs du *Rafale* ainsi que le futur drone de combat furtif retardé pour l'heure par manque de crédits.

Outre sa BITD, la France bénéficie d'un vivier important d'ingénieurs, de chercheurs, d'informaticiens et de techniciens dont les compétences constituent un important avantage comparatif.

L'enjeu réside désormais dans la capacité à transformer ces atouts en capacités opérationnelles. Cela doit notamment passer par :

- **la multiplication des expérimentations en conditions réelles, qui suppose la création de nouveaux centres permettant de tester de nouvelles capacités ;**
- **l'accélération des cycles d'innovation et donc une simplification accrue des procédures d'acquisition** du ministère des armées ;
- **un soutien, aux PME et ETI innovantes notamment, par le biais de la commande publique,** en particulier lorsque la guerre en Ukraine prendra fin, afin de permettre à notre industrie de faire face aux nouvelles conditions de concurrence résultant de la réorientation vers les marchés à l'export des capacités industrielles et des technologies développées par l'Ukraine ;
- **l'adaptation du cadre normatif ;**
- **une participation active aux initiatives européennes dans les domaines des drones, de la LAD et de l'IA afin d'en tirer pleinement parti.**



Les principales recommandations

1. faire de la dronisation, de la robotisation et de l'intelligence artificielle la colonne vertébrale du modèle d'armée français conventionnel, dans une logique de « dissuasion robotique ».
2. à court terme, sur le modèle du programme *Asgard* du Royaume-Uni, lancer un programme doté d'au moins 1 Md€ afin de bâtir un écosystème complet de guerre robotisée associant C2, intelligence artificielle, *cloud*, communications satellitaires, systèmes robotiques, etc.

3. assumer le développement de systèmes toujours plus autonomes dans une approche défensive sans multiplier de nouvelles normes qui entraîneraient un retard technologique, notamment dans le domaine de la LAD.
4. créer sans délai de nouveaux centres d'expérimentation permettant de tester drones, systèmes de LAD et solutions d'intelligence artificielle en conditions réelles.
5. initier sans délai les premiers travaux relatifs au domaine CCA (*collaborative combat aircraft*) afin de maintenir la France dans la concurrence internationale.
6. valoriser les données en systématisant la collecte, l'exploitation et le partage des informations issues des différents capteurs déployés lors des missions. Prévoir des dispositifs spécifiques pour le traitement et la gestion des données protégées.
7. dans le cas des systèmes mobiles notamment, penser la LAD en tant qu'architecture multicouche et multi-effecteur afin d'éviter des développements de capacités en silos.
8. renforcer la sécurité des emprises navales, en particulier contre les drones de surface et les drones sous-marins.
9. constituer une réserve spécialisée dans les drones, la lutte anti-drones et l'intelligence artificielle afin de mobiliser rapidement les compétences disponibles dans la société civile.
10. accélérer radicalement les procédures d'acquisition et privilégier chaque fois que possible les achats sur étagère européens – dès lors qu'une solution est disponible et répond aux spécifications techniques et opérationnelles requises – afin de raccourcir les cycles de décision et de livraison. Garantir aux industriels une visibilité pluriannuelle pour éviter l'affaiblissement de notre BITD. Réévaluer le seuil des marchés innovants en matière de défense et de sécurité au niveau de celui applicable aux marchés de défense ou de sécurité fixé à l'échelle européenne.
11. alléger les cahiers des charges en matière de MCO, notamment pour des capacités à faible coût et consommables.
12. au regard de l'obsolescence rapide des technologies en matière de drones et de MTO, privilégier une logique de réservation de capacités de production mobilisables à tout moment plutôt qu'une logique de stockage, conformément aux dispositions adoptées par le Sénat dans le cadre de l'actualisation de la LPM.

13. amplifier le recours à des marchés, y compris de faible volume, au profit des PME, ETI et *start-ups* innovantes afin de favoriser l'émergence de nouvelles capacités et la consolidation d'un écosystème autour de la guerre robotisée.
14. soutenir l'accroissement de la production des PME, ETI et *start-ups* par la commande publique au profit de pays alliés qui en font la demande ou en expriment le besoin, afin de ne pas puiser dans nos stocks nationaux.
15. explorer le recours à des solutions locatives pour certaines capacités de LAD afin de mieux prendre en compte le rythme rapide de l'innovation.
16. rechercher la souveraineté des briques critiques (communications, navigation, *cloud* de défense, données et composants logiciels) indispensables à l'emploi des systèmes robotisés. Capitaliser sur les atouts français dans les domaines de la défense, de l'intelligence artificielle, avec le fleuron européen *Mistral AI*, de l'énergie électrique à faible coût, etc.
17. saisir pleinement les opportunités offertes par les nouvelles initiatives européennes afin d'accélérer le développement des capacités françaises dans les domaines des drones, de la robotique, de la lutte anti-drones et de l'intelligence artificielle et nouer de nouveaux partenariats avec des pays européens.



Cédric PERRIN
Président
Territoire de Belfort
Les Républicains



Ronan LE GLEUT
Rapporteur
Français établis hors de
France (Série 1)
Les Républicains



**Hélène CONWAY-
MOURET**
Rapporteuse
Français établis hors de
France (Série 1)
Socialiste, Écologiste et
Républicain



Étienne BLANC
Rapporteur
Rhône
Les Républicains

POUR EN SAVOIR PLUS

[Se préparer à la « guerre des drones » : un enjeu stratégique,](#)
rapport d'information, 23 juin 2021

[Drones d'observation et drones armés : un enjeu de souveraineté,](#)
rapport d'information, 23 mai 2017



✉ secretariat-affetra@senat.fr

☎ 01.42.34.46.29

🌐 www.senat.fr